



Référence : PC-SG/SEC2014-296

Paris, le jeudi 27 novembre 2014

Madame Nathalie COLIN
Direction des Ressources Humaines
Secrétaire Général
Monsieur Michel ROUZEAU
Directeur des Ressources et Compétences de
la Police Nationale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS

Madame COLIN, Monsieur ROUZEAU

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur des problèmes relevés au niveau de l'organisation des votes par correspondance.

En effet les délégués de l'UNSA/FASMI nous ont fait remonter des difficultés rencontrées dans plusieurs régions.

1/ Certains votes par correspondance incomplets n'ont pas été pris en compte, les ressources humaines ne possèdent pas de second matériel de vote afin de permettre aux fonctionnaires de revoter.
Quelles sont les instructions dans de telles circonstances ?

2/ Les matériels de vote ont parfois été envoyés au domicile des fonctionnaires, hors certains ne rentrent chez eux qu'une fois tous les 15 jours, le délai de vote est trop court par rapport au délai d'acheminement. Un délai supplémentaire pour la réception étant difficile à mettre en place, quelle solution préconisez-vous ?

L'utilisation de dialogue pour l'envoi, sans vérification est problématique pour les votes par correspondance en effet certains fonctionnaires ont sollicité un envoi à une autre adresse.

3/ Les numéros d'agents pour les IPCSR et DPCSR attribués par la DSCR ne correspondent pas à ceux attribués par la DRH du Ministère de l'Intérieur. Une notice délivrée par certaines préfectures informent que le vote est possible jusqu'au 4 décembre induisant en erreur les collègues votant par correspondance.

4/ D'autres part un souci spécifiques au CRA du Mesnil Amelot se présente, en effet les enveloppes retour portent l'adresse de la DDSP du 95 et non celle de la DDSP 77, une directive doit être établie pour la DDSP du 95 afin qu'elle achemine les enveloppes de vote à la DDSP du 77, la situation ne se débloquant pas.

5/ Le matricule de l'agent est-il obligatoire pour formaliser un vote. Certains documents ne le mentionnent pas.

6/ Un manque de rigueur dans la confection des matériels de vote par correspondance est récurrent : manque les bulletins, absence d'enveloppe retour, enveloppe non identifiée et non identifiable. Ces dysfonctionnements sont très préjudiciables pour les différents scrutins et mettent en péril la sérénité des électeurs.

Dans l'attente de réponses rapides sur les différents sujets abordés dans la présente, Je vous prie de croire, Madame COLIN, Monsieur ROUZEAU en l'assurance de mes salutations respectueuses.

Cordialement

Philippe CAPON



Secrétaire Général